

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) **« MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT »**. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

• Modification de la stratégie extra-financière du Fonds Maître :

Le fonds ayant obtenu le Label ISR, et afin de se conformer à ces nouvelles exigences notamment, des modifications ont été apportées à la stratégie extra-financière du Fonds. Ainsi, le fonds Le fonds sélectionnera désormais des entreprises issues de l'indice MSCI Europe IMI en appliquant un filtre climatique basé sur des critères de transition écologique (objectifs SBTi ,ou alignement à la taxonomie verte de l'UE, ou trajectoire d'émissions compatible avec 1,5°C ou <2°C, etc.).

Il appliquera une politique d'exclusions normatives et sectorielles, tout en exigeant une meilleure note ESG Risk que l'univers initial. Le fonds s'engagera par ailleurs à faire mieux que son univers de référence sur deux indicateurs : l'empreinte carbone (Scopes 1 et 2) et la proportion de femmes au conseil d'administration.

Obtention du Label ISR :

Nous vous informons de l'obtention par le Fonds du Label ISR.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 14/11/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du règlement de votre Fonds.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion